

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 13 novembre 2017

DELIBERATION n°2017-78

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 novembre 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le lundi 30 octobre 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,

Point de l'ordre du jour :

4.4. Attribution de concessions de logement pour nécessité absolue de service.

Exposé de la décision :

En vertu de l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, il revient au conseil d'administration d'attribuer les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Attribution d'une concession de logement à M. Sébastien Le Priol (8 bis rue de Fromont à Tours) ;
- Attribution d'une concession de logement à M. Kriss Darlet (3 rue des Tanneurs à Tours).

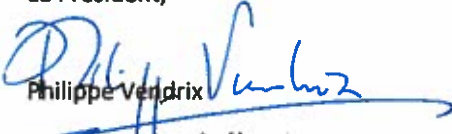
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

| | |
|---|----|
| Nombre de membres constituant le conseil : | 37 |
| Quorum : | 19 |
| Nombre de membres participant à la délibération : | 28 |
| Abstentions : | 0 |
| Votes exprimés : | 28 |
| Pour : | 28 |
| Contre : | 0 |

Pièce jointe :

- Néant.

Fait à Tours, le 20 NOV. 2017
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 22 NOV. 2017

Transmise au recteur le :

22 NOV. 2017